Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Fiacre

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212202899-20260311-DCM2026_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le **mercredi 11 mars 2026** à 19h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BIHAN, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 2 mars 2026.

Etaient présents : M. Gilbert LE BIHAN, Mme Aline DERIAT, M. Jean-Marc DANIELOU, Mme Sylvie LABOURDE, Mme Violette LE BOËDËC

Etaient excusés : M. Jean-Claude BERNABE (pouvoir à M. Jean-Marc DANIELOU), M. Kevin JAMBON (pouvoir à M. Gilbert LE BIHAN)

Etaient absents : Mme Marie CHOLET

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc DANIELOU

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 5
Votants : 7
Absents excusés : 2
Absents : 1

DCM2026_01 Vote du compte financier unique 2025

Le maire en exercice présente le compte financier unique 2025, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	141 017.46 €
Recettes :	238 390.60 €
Résultat brut de fonctionnement :	97 373.14 €
Résultat reporté N-1 :	0.00 €
Résultat net de fonctionnement :	97 373.14 €

Investissement

Dépenses :	573 016.05 €
Recettes :	691 846.60 €
Résultat brut d'investissement :	118 830.55 €
Résultat reporté N-1 :	-70 255.90 €
Résultat d'investissement :	48 574.65 €
Restant à réaliser en dépenses :	25 730.01 €
Restant à réaliser en recettes :	25 000.00 €

Hors de la présence de M. Gilbert Le Bihan, Maire, et sous la présidence de Mme Aline DERIAT, première adjointe, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents, le compte financier unique du budget communal 2025.

Fait et délibéré à Saint-Fiacre
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Aline DERIAT,
1ère adjointe

